

Objet : Approbation de la charte de l'université Gustave Eiffel de lutte contre les discriminations et le harcèlement

Séance du Conseil d'administration du 3 juillet 2023

Délibération affichée au siège de la Régie le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

075-20000693-20230703-DCA2023025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2023

Reçue par le représentant de l'Etat, le :

Le Conseil d'administration,

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2005-DASCO 146-1°) du 11 et 12 juillet 2005 portant création de la Régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière chargée de la gestion de l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris, école supérieure du génie urbain (EIVP) ;

Vu les statuts de la Régie et, notamment, leur article 18,

Sur proposition du Président du Conseil d'administration,

DELIBERE

Article 1^{er} : Le conseil d'administration approuve la charte de l'université Gustave Eiffel de lutte contre les discriminations et le harcèlement.

Article 2 : Un rapport sur les actions menées au sein de la régie EIVP en application de cette charte sera présenté annuellement au conseil d'administration.

